

E 2200.38(-)1978/27/5

[DoDiS-11417]

*Le Secrétaire général du Département politique, A. Zehnder,
au Ministre de Suisse à Madrid, Ph. Zutter*

L DX Confidentiel

Berne, 8 novembre 1955

Par lettre du 11 octobre¹, vous avez bien voulu nous faire tenir une copie et une traduction de celle que vous avait adressée M. Martin Artajo, Ministre des Affaires étrangères, au sujet de l'or de la Banque d'Espagne, transféré en URSS, lors de la guerre civile et revendiqué par l'Espagne².

1. *Non reproduite.*

2. *Note du 6 octobre 1955, non reproduite. Le Ministre Artajo se référerait à sa note antérieure du 8 janvier 1955, dans laquelle il priait le Gouvernement suisse de fournir les renseignements suivants:*

a) une information complète et détaillée de tous les envois d'or, provenant de Russie, qui auraient pu parvenir ou pourraient parvenir à l'avenir en territoire suisse, à destination de la Suisse ou de tiers pays, ainsi que



Après avoir pris contact avec la Banque nationale³, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il est préférable de ne pas donner suite à la requête espagnole, fût-ce même sous la forme que vous suggériez⁴.

Différentes raisons militent en faveur de cette attitude négative. Les questions très précises qui nous sont posées⁵ constituent en quelque sorte une ingérence dans les affaires internes de la Suisse. Les informations fournies antérieurement par la Banque nationale⁶ étaient destinées à notre usage interne et leur divulgation constituerait une violation du secret bancaire. Au demeurant, les Espagnols n'ont qu'à consulter notre statistique du commerce extérieur pour y trouver au moins une partie des renseignements qui les intéressent, exception faite pourtant des années de guerre, au cours desquelles il a été sursis à la publication de ces données pour des raisons évidentes. Par ailleurs, nous avons tout lieu de penser que si une réponse très brève leur était donnée, les autorités espagnoles ne s'en contenteraient pas et nous demanderaient des précisions. Nous nous trouverions alors dans une situation délicate; il nous serait en effet difficile de répondre négativement, le principe ayant déjà subi une entorse. Enfin, rien ne laisse supposer qu'une attitude réservée de notre part puisse avoir des conséquences défavorables pour notre pays.

L'insistance du Ministère des Affaires étrangères espagnol ne nous paraît pas être une raison suffisante pour que nous fassions droit à sa demande, pas plus d'ailleurs le fait que la Norvège ait jugé opportun de répondre.

Dans ces conditions, nous vous prions de vous abstenir de donner une réponse. Si M. Martin Artajo, ou quelque autre fonctionnaire de son département, devait vous en parler, vous pourriez répondre en vous inspirant de ce qui précède.

Il nous intéresserait pourtant de connaître la réaction des autres pays à l'égard de la nouvelle note espagnole et notamment l'attitude de la Grande-Bretagne où d'importantes ventes d'or russe auraient été faites il y a quelque deux ans. Nous ne serions en effet guère surpris si ce pays et d'autres encore faisaient la sourde oreille.

Nous ajouterons, pour votre information personnelle et à titre confidentiel, que, selon des renseignements recueillis auprès de la Direction générale

b) une description des envois reçus ou qui pourraient lui parvenir par la suite, avec indication du poinçon (mint mark) ou de toute autre marque pouvant contribuer à établir quelle est la provenance de l'or. Cf. E 2200.38(-)1978/27/5 (DoDiS-12414).

3. Cf. la lettre de la Banque nationale au DPF du 1^{er} novembre 1955, E 2001(E)1970/217/279.

4. Dans sa lettre du 11 octobre 1955, non reproduite, le Ministre Ph. Zutter écrivait que, compte tenu également du fait que la Norvège a répondu à la requête espagnole, je me demande s'il ne serait pas indiqué de donner au Ministre des Affaires étrangères une brève réponse signalant que, depuis 1936, à l'exception d'un seul envoi de barres d'or russe, la Banque nationale suisse n'a reçu de l'URSS aucune livraison d'or. Nous couperions ainsi probablement court à un échange de notes qui pourrait se prolonger.

5. Cf. note 2.

6. Cf. la lettre de la Banque nationale suisse au DPF du 10 mars 1955, E 2001(E)1970/217/279 (DoDiS-12114).

des douanes, les importations d'or d'URSS entre 1936 et 1942 ont porté sur les quantités suivantes:

1939	2521 kg	12,3 Mio. Fr.
1940	24'892 kg	121,9 Mio. Fr.
1941	7918 kg	38,4 Mio. Fr.

Il s'agissait presque exclusivement de lingots, probablement destinés à des banques privées. En revanche, aucun envoi n'est parvenu en Suisse depuis 1952.